

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance ordinaire du 5 mai 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le mardi 5 mai 2026 à 20 h 00, à la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, messieurs Frédéric Thibodeau, Steeve Binette et Robert Allaire ainsi que mesdames Sarah Verville, Martine Lambert et Micheline Lemay, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Lionel Fréchette, maire.

Est également présente Madame Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Lionel Fréchette, déclare la séance ordinaire ouverte à 20 h 00 et donne les consignes d'usages.

05-26-059

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Robert Allaire, appuyé par M^{me} Martine Lambert, et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

9.1 Octroi – Subvention Comité des Loisirs

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1** Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2026
- 2. CORRESPONDANCE**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**
 - 3.1** Adoption de la liste des comptes à payer du mois d'avril 2026
 - 3.2** Renouvellement de la licence Munys – ADMQ
 - 3.3** Ratification – Honoraires de consultation – Nouveau Contrat à la Direction générale
- 4. LÉGISLATION**
 - 4.1** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement sur les Séances du Conseil
 - 4.2** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1** Offre de service – Plans & Devis Projet Réfection ponceau 5^e Rang
- 6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**
 - 6.1** Soumission nivelage - Octroi
 - 6.2** Ratification de dépenses – Entretien du tracteur

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Demande de partenariat de la ville de Princeville concernant l'eau potable

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement sur la taxation des Boues des fosses septiques 2026

9. LOISIRS ET CULTURES

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

11. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

05-26-060

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2026

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 8 avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steeve Binette, appuyée par M. Frédérick Thibodeau et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal du 8 avril 2026 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

La directrice générale procède à la lecture de la correspondance.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

05-26-061

3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER D'AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Micheline Lemay, appuyé par M. Frédérick Thibodeau et résolu que les comptes d'avril soient acceptés pour un montant total de soixante et un mille cinq cent soixante-dix dollars et quarante sous (61 570,40 \$).

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

05-26-062

3.2 RENOUELEMENT DE LICENCE – MUNYS - ADMQ

Il est proposé par M. Steeve Binette, appuyée par M. Robert Allaire et résolu de renouveler la licence Munys fournie par l'ADMQ pour l'année 2026 au coût de 325 \$ et que le tout soit pris au poste budgétaire *Cotisations associations et Abonnements*.

ADOPTÉE

05-26-063

3.3 RATIFICATION – HONORAIRE DE CONSULTATION – NOUVEAU CONTRAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite mettre en place un nouveau contrat pour la direction générale ;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de procéder à la consultation de M. François Gardner pour l'élaboration de ce nouveau contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Martine Lambert, appuyée par M. Steeve Binette et résolu :

QUE le Conseil municipal ratifie les honoraires de consultation relative à l'élaboration du nouveau contrat de la direction générale reçu par la facturation de M. François Gardner dans ce dossier.

ADOPTÉE

05-26-064

4. LÉGISLATION

4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 385-2026 ÉDICTIONT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Avis de motion est donné par M. Robert Allaire, que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, sera présenté pour adoption, un règlement relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester.

Un projet de règlement est déposé séance tenante par M. Robert Allaire et peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité ou au bureau municipal. Le projet de règlement stipule entre autres choses l'ordre et le décorum, les appareils d'enregistrement, la période de questions, les pénalités, etc.

05-26-065

4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 386-2026 ÉDICTIONT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par M^{me} Micheline Lemay que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera proposé l'adoption d'un règlement # 386-2026, édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance tenante, M^{me} Micheline Lemay dépose le projet de règlement numéro 386-2026 qui établit les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme. Un mécanisme d'application, de contrôle et de sanctions est également établi dans ce projet de règlement.

**05-26-066 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
5.1 OFFRE DE SERVICE – PLANS & DEVIS RÉFECTION PONCEAU 5^E RANG**

CONSIDÉRANT QUE la réfection du ponceau du 5^e rang doit être préparé et analysé, notamment pour les demandes de subvention pour 2027 ;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'avoir des plans et devis conforme pour les travaux ainsi que pour les demandes de subventions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steeve Binette, appuyée par M. Robert Allaire et résolu :

QUE le Conseil municipal approuve l'offre de service reçu par la compagnie PLURITEC pour l'élaboration des plans et devis relatif à la réfection du ponceau du 5^e rang.

ADOPTÉE

**05-26-067 6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
6.1 SOUMISSION NIVELAGE - OCTROI**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissions ont été reçu et qu'elles sont conformes ;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de procéder au nivelage des chemins de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Martine Lemay, appuyée par M. Robert Allaire et résolu :

QUE le Conseil municipal prend acte des soumissions suivantes :

Excavation Gagnon	260 \$ / heure 520 \$ Frais de transport Contrat : 12 500 \$ / intervention
EMP Inc.	185 \$ / heure 200 \$ Frais de transport
Jocelyn Ménard	200.50 \$ / heure 190\$ Frais de transport
Groupe FJH	Entre 185 et 225.00 \$/ heure selon l'unité choisie

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

QUE le Conseil municipal octroi le contrat pour le nivelage des chemins à EMP Inc. au montant de 185 \$ par heure travaillée.

ADOPTÉE

05-26-068 6.2 RATIFICATION DE DÉPENSES – ENTRETIEN DU TRACTEUR

CONSIDÉRANT QUE l'équipement municipal doit être entretenu de manière régulière ;

CONSIDÉRANT QU'IL était requis de changer les pneus du tracteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steeve Binette, appuyée par M^{me} Sarah Verville et résolu :

QUE le Conseil municipal ratifie la dépense relative à l'achat et la pose de nouveau pneus pour le tracteur municipal au coût de sept mille six-cent quarante-trois dollars et trente-et-un sous (7 643,31 \$), incluant les taxes en vigueur, de la part de la compagnie Pneus FT.

QUE la dépense soit prise au poste budgétaire *Voirie – Entretien tracteur*.

ADOPTÉE

**05-26-069 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
7.1 DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA VILLE DE PRINCEVILLE
CONCERNANT L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu par courriel le 22 avril 2026 une demande de collaboration intermunicipale concernant la protection de leur source d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la prise d'Eau de la ville de Princeville se situe dans la rivière Bulstrode ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester se situe en amont de la prise d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE les bonnes relations entretenues avec les villes et municipalités voisines sont importantes ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de collaboration n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la Municipalité, car il s'agit principalement d'un partage d'information lors de la survenance d'événements à risque de contamination ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Micheline Lemay, appuyée par M^{me} Sarah Verville et résolu :

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

D'AJOUTER au cartable des mesures d'urgences les intervenants de la ville de Princeville pour qu'ils soient intégré au protocole des mesures d'urgences ;

QUE ces derniers soient contactés lorsqu'il y aura un événement à risque dans la zone d'influence de la rivière Bulstrode ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester facilite les démarches de sensibilisation de la ville de Princeville auprès des propriétaires de la municipalité.

ADOPTÉE

- 05-26-070** **8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 384-2026, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 379-2025, ÉTABLISSANT LA TAXATION APPLICABLE AU SERVICE DE VIDANGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES 2026

Avis de motion est donné par M. Frédéric Thibodeau, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 384-2026, modifiant le règlement numéro 379-2025 établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2026.

Un projet de règlement est déposé séance tenante par M. Frédéric Thibodeau et peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité ou au bureau municipal. Le projet de règlement stipule entre autres choses la tarification des coûts associés à la vidange des boues de fosses septiques ainsi que de présenter le calendrier des vidanges supplémentaires offertes en 2026.

- 05-26-071** **9. LOISIRS ET CULTURES**
9.1 SUBVENTION – COMITÉ DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de subvention de la part du Comité des Loisirs pour leurs activités de Noël pour les enfants au montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Martine Lambert appuyée par M^{me} Sarah Verville et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise la direction générale à envoyer les fonds au comité des Loisirs et que le tout soit pris au surplus.

ADOPTÉE

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

L'activité de donation d'arbre et de composte aura lieu le samedi 16 mai de 10h à midi. Une activité de plantation d'arbre pour les enfants est aussi organisée. Merci de contacter le bureau municipal pour vos informations en vue de préparation du matériel.

Loisirs : Jeudi croquis, Club de lecture pour jeune et adulte plusieurs dates disponibles. Pour le soccer, le tout début dans la 2^e semaine de mai.

11. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT : Aucun sujet n'est discuté.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants sont abordés par des citoyens lors de la période de questions :

- Vision du conseil et planification : le tout sera disponible dans l'édition du journal du mois de juin.
- Club de VTT vs Bicyclette : demande de vérification de la réglementation concernant le rang 3 au sujet des vtt et bicyclette sur ce qui est permis ou non selon les saisons. Certaines pancartes auraient également été enlever dans le secteur (fermé au VTT entre autres). Administration fera un suivi à ce sujet.
- Question sur les comptes d'avril et la facture reçue de la MRC de l'Érable : c'est celle-ci qui remplace la facturation auparavant reçue de Princeville pour les services incendie. Il n'y a pas de facturation de la part de Princeville qui est attendue.
- Cueillette DDD : Le tout se fait habituellement à l'automne. Pour les résidus présents au garage municipal, les travaux de récupération sont en cours avec la compagnie.

05-26-072 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Steeve Binette, appuyé par M. Robert Allaire, de lever l'assemblée à 20 h 22.

Lionel Fréchette
Maire

Jessica Lacerte
Directrice générale &
Greffière-trésorière

Le Maire, Monsieur Lionel Fréchette, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le 6 mai 2026.